



14ème législature

Question N° : 233	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)		Question écrite
Ministère interrogé > Décentralisation		Ministère attributaire > Décentralisation	
Rubrique >ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse >décentralisation : missions	Analyse > orientations.	
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 19/11/2013 page : 12030			

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur sa feuille de route détaillée.

Texte de la réponse

Par délégation de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, la ministre déléguée chargée de la décentralisation traite des questions relevant des collectivités territoriales. Elle participe ainsi à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique de renforcement des responsabilités locales traduite dans les trois volets du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique dont l'examen par le Parlement a débuté. Par ailleurs, elle est chargée de veiller à faciliter l'exercice des compétences des collectivités territoriales, en particulier s'agissant de leur financement, ce qui s'est notamment traduit par la conclusion du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales le 16 juillet 2013.